

CONDITIONS GENERALES DE VENTES (CGV) –

Formations continue



Désignation

La FD CMPP est un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 36-40 rue de Romainville 75019 Paris. La FD CMPP met en place et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises, à Paris et sur l'ensemble du territoire national.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la FDCMPP pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la FDCMPP implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation en intra-entreprise, la FDCMPP s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Concernant les formations en inter-entreprises la fiche d'inscription avec le règlement vaut bon pour accord du Client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros net de toutes taxes. L'association n'est pas assujettie à la TVA. Le paiement est à effectuer lors de l'inscription ou à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la FD CMPP ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Débit et remplacement d'un participant

En cas de débit signifié par le Client à la FDCMPP au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, la FDCMPP offre au Client la possibilité de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Condition d'annulation d'une séance de formation

Le Client dispose d'un délai de dix jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter. L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 30 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse fdcmpp.formations@gmail.com. En cas d'annulation entre 20 et 30 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 20 jours ouvrables avant le début de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 100% du coût total initial de la formation.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES (CGV) –

Formations continue



Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, la FDCMPP est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la FDCMPP ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la FDCMPP. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Confidentialité et communication

La FDCMPP, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par la FDCMPP au Client. La FDCMPP s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par la FDCMPP comme client de ses formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la FDCMPP sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la FDCMPP et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.